|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/GA/49/19 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 4 octobre 2017  |

**Assemblée générale de l’OMPI**

**Quarante‑neuvième session (23e session ordinaire)**

**Genève, 2 – 11 octobre 2017**

Proposition des États‑Unis d’Amérique et du Japon relative au mandat et au programme de travail de l’IGC pour l’exercice biennal 2018-2019

*Proposition présentée par les délégations des États‑Unis d’Amérique et du Japon*

Dans une communication au Secrétariat reçue le 4 octobre 2017, la délégation des États‑Unis d’Amérique, au nom des délégations des États‑Unis d’Amérique et du Japon, a soumis la proposition ci‑jointe au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)”.

./.

[L’annexe suit]

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Cinquante‑septième série de réunions**

**2 – 11 octobre 2017**

**Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Proposition des États‑Unis d’Amérique et du Japon**

**relative au mandat de l’IGC**

**pour l’exercice biennal 2018‑2019**

Compte tenu des recommandations du Plan d’action pour le développement, l’Assemblée générale de l’OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”), sans préjuger des travaux menés dans d’autres instances, selon les modalités suivantes :

a) Au cours de l’exercice biennal 2018‑2019, le comité s’appuiera sur les activités qu’il a déjà réalisées en s’efforçant principalement de parvenir à une communauté de vues sur les questions essentielles telles que les définitions, l’objet de la protection, les objectifs, les bénéficiaires, l’étendue de la protection, la préservation et les rapports avec le domaine public. L’IGC envisagera la convocation d’une conférence diplomatique uniquement après qu’un accord aura été atteint sur les définitions, les objectifs, les bénéficiaires et l’étendue de la protection, ainsi que sur la nature de l’instrument.

b) Le comité suivra, comme indiqué dans le tableau ci‑dessous, un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables, pour l’exercice biennal 2018‑2019. Ce programme de travail prévoira quatre sessions du comité au cours de l’exercice 2018‑2019, y compris des sessions thématiques, transversales et d’inventaire.

c) Le comité s’appuiera sur tous les documents de travail de l’OMPI, ainsi que sur toute autre contribution des États membres, en suivant une approche fondée sur des bases factuelles, y compris des études et des données d’expérience nationales ainsi que des lois et des exemples d’objets pouvant bénéficier d’une protection et d’objets qu’il n’est pas prévu de protéger au niveau national;

d) Le comité fera appel à l’assistance du Secrétariat de l’OMPI pour mener les études indiquées dans les documents WIPO/GRTKF/IC/32/8 et WIPO/GRTKF/IC/32/9. Les résultats de ces études seront mis à la disposition du comité pour sa première session de 2019. Ces études seront menées en parallèle avec les travaux de l’IGC et ne devront pas en retarder la progression.

e) Le comité fera également appel à l’assistance du Secrétariat de l’OMPI pour accélérer ses travaux sur les propositions de bases de données figurant dans les documents WIPO/GRTKF/IC/32/6 et WIPO/GRTKF/IC/32/7. Ces travaux seront prêts pour adoption par l’IGC et examen par l’Assemblée générale de l’OMPI en 2019.

f) Le comité fera en outre appel à l’assistance du Secrétariat de l’OMPI pour mener des études sur la mise en œuvre des exigences de divulgation au niveau national et les dispositions nationales pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Le Secrétariat proposera les cahiers des charges de ces études, qui seront examinés par les membres de l’OMPI à la première session de l’IGC en 2018.

g) En 2018, le comité est invité à soumettre, uniquement à des fins d’information, un rapport factuel à l’Assemblée générale sur l’état d’avancement de ses travaux à ce stade et, en 2019, à présenter à l’Assemblée générale les résultats de ses travaux.

h) L’Assemblée générale prie le Bureau international de continuer d’apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres, aussi efficacement que possible, les compétences et les ressources financières nécessaires à la participation d’experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie.

**Programme de travail**

|  |  |
| --- | --- |
| **Dates indicatives** | **Activité** |
| Février/mars 2018 | Trente‑cinquième session de l’IGC : Ressources génétiquesDurée : cinq jours |
| Septembre 2018 | Trente‑sixième session de l’IGC – Savoirs traditionnelsDurée : cinq jours |
| Octobre 2018 | Assemblée générale de l’OMPI |
| Mai/juin 2019 | Trente‑septième session de l’IGC – Expressions culturelles traditionnellesDurée : cinq jours |
| Septembre 2019 | Questions transversales et inventaireDurée : cinq jours |

[Fin de l’annexe et du document]